



Bloc annuel

1 2 3 4 5 6

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WINTR2313	Questions spéciales de médecine interne, 3e année	Jean Cyr Yombi (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]						X		
○ WINTR2383	Stages cliniques de médecine interne, 3e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]						X		
○ WINTR2393	Stages cliniques de médecine interne, 3e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]						X		

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WPNEU2314	Questions spéciales de pneumologie (U et IU), 4e année	Giuseppe Liistro (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]						X		
○ WPNEU2384	Stages cliniques de pneumologie 4e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]						X		
○ WPNEU2394	Stages cliniques de pneumologie 4e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]						X		

o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ WPNEU2315	Questions spéciales de pneumologie (U et IU) 5e année	Giuseppe Liistro (coord.)	FR [q2] [120h] [12 Crédits]							X	
○ WPNEU2385	Stages cliniques de pneumologie 5e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]							X	
○ WPNEU2395	Stages cliniques de pneumologie 5e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]							X	

o Sixième bloc annuel (60 crédits)

○ WPNEU2316	Questions spéciales de pneumologie (U et IU) 6e année	Giuseppe Liistro (coord.)	FR [q2] [50h] [5 Crédits]								X
○ WPNEU2386	Stages cliniques de pneumologie 6e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [24 Crédits]								X
○ WPNEU2396	Stages cliniques de pneumologie 6e année, 2e partie		FR [q3] [] [16 Crédits]								X
○ WPNEU2376	Mémoire de pneumologie		FR [q2] [] [15 Crédits]								X

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain,

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en pneumologie.

Rédaction d'un **mémoire** (20-25 pages) sur un sujet de pneumologie. Le cahier des charges du mémoire est disponible au secrétariat du service. Publication d'un article.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en pneumologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

[Secrétariat du service clinique en pneumologie](#)

